

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 30 mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, M. TOMI, Mme FERRI-PISANI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, M. MARCANGELI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M.DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAUT, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 mai 2011

Délibération N°2011 / 148

**Avenant n°1 au marché 2009/194 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage
hydraulique du programme ANRU Cannes-Salines : autorisation de signature.**

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2009/241 en date du 18 décembre 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage hydraulique du programme ANRU Cannes-Salines.

Le marché a été conclu avec le groupement Sogreah consultants/ Pozzo Di Borgo pour un montant de 299 630,81 € HT.

Le présent avenant a pour objet la modification du groupement. Le Bureau d'études Pozzo Di Borgo confie la part de son marché et le transfert des prestations restant à effectuer au cotraitant mandataire Sogreah.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/194 concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage hydraulique du programme ANRU Cannes-Salines.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 Mai 2011,

AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/194 l'assistance à maîtrise d'ouvrage hydraulique du programme ANRU Cannes-Salines

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

Simon RENUCCI